

Conclusion

Puisse cette information qui s'est voulue rigoureuse, à défaut d'être exhaustive, avoir ordonné une série d'indices confirmant ce qui n'a été jusqu'ici, et dans le meilleur des cas, que subodoré. Puissent ces anecdotes convergentes nous permettre de faire quelques pas dans notre connaissance de ceux que la vulgate carthaginoise a énoncés comme terroristes.

A défaut d'y mettre un point final, tâche qui est du ressort de l'opposition tunisienne, puissent les lignes qui précèdent avoir fait progresser la quête de savoir des nouvelles générations politiques tunisiennes, qui n'ont pour toute culture historique, au pire la propagande officielle, au mieux, les prises de position fortement idéologisées de l'opposition, mais rarement, en dépit des publications des ONG, ont accès aux faits, au passé, à l'histoire, à la mémoire.

Ce fragment de l'histoire des exilés tunisiens aura démontré je l'espère, comment M. Ben Ali et ses multiples ministres de l'Intérieur des pays démocratiques auront tenté de criminaliser toute opposition pour transférer au seul terrain sécuritaire une lutte politique qu'il n'a jamais menée.

Cette population avare de propos, n'a reçu, quand elle l'a demandé, que le soutien des Ong de défense de droits de l'homme et du droit d'asile des pays « d'accueil », qui se sont battues pour le droit, rien que le droit, tout le droit. C'est à elles, et à leur obstination désintéressée, qu'ils doivent de ne pas avoir été noyés par le battage médiatique reprenant, sans rire, les allégations du régime tunisien, et dans certains cas d'avoir obtenu gain de cause, mais à quel prix.

Dans l'immédiat des batailles restent à mener pour obtenir, notamment :

La levée de l'assignation à résidence de Salah Karker et Mouldi Gharbi

La levée des interdictions Schengen frappant Lotfi Zitoun et Abdelnacer Naït-Limam

La libération et le retour dans leurs pays d'accueil de Salem Zirra, Taoufik Salmi, Tarek Belkhirat et Adel Rahali.

L'octroi du statut de réfugié pour messieurs Sami Ben Gharbia, Malek Limam, et Ahmed Ouerghemi.

L'avenir de la Tunisie ne se construira pas sur le mensonge et l'oubli. Celui de l'Europe sera largement tributaire de sa capacité à ouvrir ses portes,

Le droit d'asile BEN ALIéné

ports et aéroports, à celles et ceux que leurs dirigeants ont acculés à l'exil, avec, parfois la bénédiction des dirigeants... européens.

1er septembre 2005

Luiza Toscane